

OBJET DU MARCHÉ :
PRESTATION DE SERVICE POUR L'ORGANISATION DE TROIS
VOYAGES SCOLAIRES EN 2020

ANNEXE 03

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
LOT N°3 : VOYAGE EN ESPAGNE

MARCHÉ N° ARIANE 02

Procédure de consultation utilisée : procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015).

Représentant du pouvoir adjudicateur : Mme Nahouel SALAH, Principale du Collège ARIANE
Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : Mme Solange KPAKPO, agent comptable

ARTICLE 1 – DATES ET LIEU DU VOYAGE

Le séjour en Espagne aura lieu du 24 Février 2020 au 29 Février 2020, à Santander.
Le fait de répondre à la consultation vaut acceptation des dates et lieu du séjour.

ARTICLE 2 - CONTENU PARTICULIER DE LA PRESTATION POUR LE LOT N°3

2.1 Effectif du voyage scolaire à Santander : 53 participants

L'effectif de ce voyage scolaire comprend 53 participants, à savoir :

- 49 élèves de classe de 4ème ;
- et 4 adultes « accompagnateurs ».

2.2 Le transport :

Pour information, le transport des élèves du lieu de leur domicile au collège Ariane est pris en charge par les familles.

Il comprend le transport en autocar grand tourisme du Collège Ariane à Argenteuil jusqu'en Espagne ainsi que le retour d'Espagne jusqu'au collège Ariane. Tous les frais d'autoroute, de péages de toute nature et de parking doivent être compris dans le prix du séjour.

Les déplacements et excursions se font en autobus privé (réservé au groupe) et les frais de parking et de repas du chauffeur sont compris également dans le prix du séjour.

Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transports utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un mémoire technique où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition.

2.3 L'hébergement :

Séjour pour 49 élèves de classe de 4ème et de 4 accompagnateurs en pension complète dans des familles hôtes.

2.4 Les repas :

Le dîner du jour n°01 est pris en charge par les participants.

Sinon les petits déjeuners, déjeuners au restaurant ou les repas en familles hôtes ou sous forme de panier repas et dîners sont compris dans la prestation, de la date d'arrivée en Espagne le 25 février 2020 à la date de départ d'Espagne le 28 février 2020.

2.5 Programme du séjour, visites et activités :

Départ du collège Ariane le 24 février 2020 en fin d'après-midi (dîner fourni par les participants)

Arrivée à Bilbao le 25 février 2020 : visite du Guggenheim (déjeuner fourni par les familles)
Arrivée à Santander en fin d'après-midi, répartition dans les familles d'accueil, dîner et coucher dans les familles d'accueil.

26 février 2020 : petit déjeuner en familles d'accueil, visite guidée de Santander, croisière dans la baie de Santander le matin. Déjeuner fourni par les familles d'accueil. Découverte de la ville par l'équipe l'après-midi. Dîner (atelier cuisine) et coucher en familles d'accueil.

27 février 2020 : petit déjeuner en familles d'accueil et découverte de villages côtiers avec arrêt à Comillas pour visiter « El capricho de Gaudi ». Déjeuner fourni par les familles d'accueil, visite du village de Santillana del Mar l'après-midi avant de rentrer. Retour dans les familles d'accueil, dîner et coucher en familles d'accueil.

28 février 2020 : petit déjeuner en familles d'accueil, visite du musée maritime de Santander le matin puis départ vers Guernika. Déjeuner fourni par les familles d'accueil. Visite du musée de la Paix. Dîner au restaurant et départ pour le collège Ariane à Argenteuil.

Arrivée le matin du 29 Février au Collège Ariane à Argenteuil.

Tous les frais inhérents aux visites, activités détaillés ci-dessus, aux transports pour se rendre sur les lieux visités ou pour effectuer les excursions, à l'hébergement, la pension complète ou le restaurant sont compris dans le prix de l'offre.

2.6 Assurance :

L'assurance annulation, pour cas de force majeure, interdiction des voyages scolaires prescrite par le Rectorat de Versailles ou toute autre autorité administrative doit être incluse dans l'offre.

L'assurance annulation doit également couvrir, à minima, les critères suivants :

- Raison de santé de l'élève ou de l'accompagnant interdisant la participation au voyage, justifiée par un certificat médical ;
- Décès dans la famille (élève et accompagnateur);
- Déménagement entraînant un changement d'établissement (élève).
- Une assurance assistance, voyage et rapatriement sera incluse dans l'offre.

L'offre doit comprendre :

- Le transport en autocar grand tourisme avec toilettes aller+retour
- Tous les transports sur place (transfert sur le lieu d'hébergement, lieux d'excursions et visites, etc...)
- La pension complète du 25 février 2020 au 28 février 2020
- La réservation et les droits d'entrée des sites prévus au programme ;
- Les visites guidées et activités mentionnées au point 2.5 ;

- L'assurance annulation (point 2.6);
- L'assurance assistance/rapatriement (point 2.6) ;
- Tous les frais de voyage ;
- Le dossier de voyage.

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs à part les dépenses personnelles.

L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation concernant l'hygiène alimentaire.

Le cahier des clauses administratives particulière est établi en un seul original, conservé par le Collège et qui en cas de litige fait seul foi.

Fait à, le.....

Le Candidat,

Nom du signataire :

Fonctions :

Signature :

Cachet de l'entreprise :